

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06479 Numéro SIREN : 823 970 009 Nom ou dénomination : KRISTY
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 7488

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 25 MARS 2024

SOUS LE N° 7488

AEQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

SAS KRISTY

Liasse fiscale Déclarant
30/09/2023

*Certifié conforme à
l'original
Thierry Anicourt
Bert L.*



Siège Social

149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr



Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	5
0.3	2050 Bilan actif	6
0.4	2051 Bilan passif	7
0.5	2052 Compte de résultat	8
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	9
0.7	2054 Immobilisations	11
0.8	2055 Amortissements	12
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	13
0.10	2057 Etat des créances et dettes	14
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	15
0.12	2058-B Déficit prov. non déduct.	16
0.13	Provisions non déductibles	17
0.14	2058-C Affectation du résultat	18
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.19	2059-E Détermination VA produite	24
0.20	2059-F Capital social	25
0.21	2059-G Filiales	26
0.22	Détail des charges constatées d'avance	27
0.23	Détail des produits constatés d'avance	28
0.24	2067 Rel. frais généraux	29
0.25	DECLOYER - Mise à jour permanente des loyers	30

edi-tdfc		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01102022		et clos le 30092023	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SAS KRISTY					
SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
5 RUE PIERRE BEZANCON					
94440 MAROLLES-EN-BRIE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 55859		Bénéfice imposable à 15% 42500 Déficit	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs					
Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.3.0					
Examen de conformité fiscale					
Prestataire de confiance :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
AEQUITAS 9 RUE DELESALLE ZA DU PRE CATELAN 59110 LA MADELEINE					
Tél: 0327080240				Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 20122023 Lieu: MAROLLES EN BRIE	
				Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD - PRESIDENT	
				Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné					

SAS KRISTY

30/09/2023

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 25 %	55859

30092023

SAS KRISTY

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	250000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	250000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		250000

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REVENUS		REVENUS	
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus délivrés	

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31 01 2012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1016	101
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	143	270
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24834	13073
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		949810
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		20862
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		7200
TOTAL (II)		BJ	BK	25994	991318	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		189891
		Autres créances (3)	BZ	CA		905807
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		838317	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		910	
TOTAL (III)		CJ	CK		1934927	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	25994	2926245	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
(3) Part à plus d'un an :				CR		
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		Néant ☐ *
		Exercice N 30092023
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 639350..)	DA 639350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 63935
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 1224222
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 450337
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 2377845
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 107245
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 352042
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 9862
	Dettes fiscales et sociales	DY 73850
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 5400
	TOTAL (IV)	EC 548400
	Écarts de conversion passif *	(V) ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2926245
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 543720
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	591704	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	591704	FK	FL
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1522
	Autres produits (1) (11)				FQ	2433
			Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	595660
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	133076
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	6819
	Salaires et traitements *				FY	297107
	Charges sociales (10)				FZ	118837
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	7643
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)				GE	173
			Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	563658
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	32002	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	458072
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2639
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
		Total des produits financiers (V)		GP	460712	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	21042
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
		Total des charges financières (VI)		GU	21042	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	439670	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	471672	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	995	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	995	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	-995	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	20340	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1056372	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	606035	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	450337	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *								HP	
			– Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	460712	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	20074	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)								RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1522	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs		A6	obligatoires		A9				
			dont cotisations facultatives Madelin		A7							
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

Edité à partir de Loop V5.3.0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N, clos le : **30092023**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	995
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	995
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY				30092023		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1035	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	J9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3792	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	19490	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6454	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	29736	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	929810	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP	144222	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	7200	IU		IV	
TOTAL IV			IQ	1081232	IR		IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1112004	ØH		ØJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1112004	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1532	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	3792	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	19490	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	14626	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	37908	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IO		ØX		ØY	949810	ØZ
Autres titres immobilisés			I1		2B	123360	2C	20862	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	7200	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	123360	NK	977872	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	123360	ØL	1017313	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										30092023		Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF		RJ		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	541	PF	618	PG		PH	1160			
TOTAL I			RK	541	RM	618	RN		RO	1160			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	2114	QE	474	QF		QG	2588			
	Matériel de transport		QH	10650	QI	3898	QJ		QK	14548			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5044	QM	2653	QN		QO	7698			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
	TOTAL II		QU	17809	QV	7025	QW		QX	24834			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	18351	ØP	7643	ØQ		ØR	25994			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incor	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW					Total général non venté (NS + NT + NU)		NY					Total général non venté (NW - NY)
Total général (NW - NY) NZ													
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP		SR				



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		30092023		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	
		1		2	
				DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	
				3	
				Montant à la fin de l'exercice	
				4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				30092023		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7200	UV		UW	7200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	189891		189891					
	Créance représentative de titres * (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2060		2060					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	897343		897343					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6402		6402					
	Charges constatées d'avance		VS	910		910					
	TOTAUX		VT	1103810	VU	1096610	VV	7200			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	347		347						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	106897		106897						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4872		192		4680				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9862		9862						
Personnel et comptes rattachés		8C	10817		10817						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23465		23465						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1360		1360						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31761		31761						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6445		6445						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	347170		347170						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5400		5400						
TOTAUX		VY	548400	VZ	543720		4680				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	141168	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		Exercice N clos le 13.00.2023	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
		WA	450337
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	
	Amendes et pénalités	WJ	995
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *	XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)	I7	20340
	Quote-part	WL	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	L7	
Régimes particuliers / impositions différées			
Moins-values nettes à long terme		I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		WN	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WO	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XR	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WQ	1914
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		SW	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		M8	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Y1	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Y3	
TOTAL I		WR	496922
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)		WT	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WV	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WH	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WP	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WW	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XB	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		I6	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WZ	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XA	398563
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		ZX	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		ZY	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XD	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XF	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		PA	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XC	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		PB	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XS	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		XG	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		YH	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		YC	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		YD	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		ZI	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Y2	0
TOTAL II		XH	398563
III. RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		XI	98359
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL		XN	98359
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XO	



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		30092023		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	14892
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N clos le : **30092023**

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
RESULTAT IMMO KRISTY	1914		
TOTAL WQ	1914	TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	995437		– Autres réserves	ZD	745437				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	250000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	995437		Report à nouveau	ZG					
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	995437				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT	10192		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	57517	XQ	59459		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	7100		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	56323		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	133076		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1826		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	4993		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	6819		
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	112447		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	13696		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *							ØB	302428		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	– Numéro de centre agréé *					XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			
								Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	1		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (2)	Long terme (10)		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Plus-value taxable à 19 % (1)					
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E

Désignation de l'entreprise: SAS KRISTY		Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 0 1 1 0 2 0 2 2		et clos le: 3 0 0 9 2 0 2 3
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	8
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	591704
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1522
TOTAL 1	OX	593226
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2433
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1522
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3955
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	11249
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	64310
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	173
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	75733
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	521448
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	521448

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	593226
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 3

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

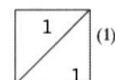


17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	639350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	AMICHAUD	Prénom(s)	THIERRY
Nom marital		% de détention	84,83	Nb de parts ou actions	542350
Naissance : Date	12091971	N° Département	94	Commune	CHARENTON
Pays	FR				
Adresse : N°	6	Voie	RUE ARTHUR HONEGGER		
Code Postal	94440	Commune	SANTENY	Pays	FR

Titre (2)	MME	Nom patronymique	SCHWICKERT	Prénom(s)	CHRISTELLE
Nom marital	AMICHAUD	% de détention	15,17	Nb de parts ou actions	97000
Naissance : Date	31081973	N° Département	94	Commune	MAISON ALFORT
Pays	FR				
Adresse : N°	6	Voie	RUE ARTHUR HONEGGER		
Code Postal	94440	Commune	SANTENY	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique	SAS	Dénomination	MONAMY SIEGE	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 6 6 9 2 9 7	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE PIERRE BEZANCON	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES-EN-BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique	SASU	Dénomination	3C SENART	N° SIREN (si société établie en France)	9 2 0 3 2 1 9 2 4	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	COUR PIERRE BEZANCON	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES EN BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	GAMAT SIEGE	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 0 0 5 5 4 0 5	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	Cour Pierre Bezanson	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES-EN-BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique	SASU	Dénomination	WF-IDF SIEGE	N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 7 9 5 7 7 5	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	COUR PIERRE BEZANCON	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES-EN-BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	WF ISSY	N° SIREN (si société établie en France)	9 1 3 4 5 8 4 6 9	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	COUR PIERRE BEZANCON	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES EN BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique	SASU	Dénomination	BDO SENART	N° SIREN (si société établie en France)	9 2 0 3 9 1 3 7 2	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	COUR PIERRE BEZANCON	Code Postal	94440	Commune	MAROLLES EN BRIE
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

30092023

[illegible]

30092023

[illegible]



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS KRISTY**

du **01102022**

Adresse **5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE**

au **30092023**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice B

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 M AMICHAUD THIERRY PRESIDENT	6 RUE ARTHUR HONEGGER 94440 SANTENY
2 MME AMICHAUD CRISTELLE DIRECTRICE GENERALE	6 RUE ARTHUR HONEGGER 94440 SANTENY
3 MME BOUS CATHERINE ANIMATRICE RESEAU	3 RUE DE L'ANCIEN COLLEGE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
4 MME KEBLI LAETICIA ASS COMPTABLE	12 RES DE LA FOSSE FREDON 77610 MARLES EN BRIE
5 MME NIKEL SOLANGE COMPTABLE	15 RUE GABRIEL FAURE 94440 SANTENY
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice C)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice D)	Valeur des avantages en nature (v. notice E)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice F)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice G)	aux véhicules et autres biens (v. notice H)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice I)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 73530		7908		81438				81438
2 71595				71595				71595
3 46573		2339		48912				48912
4 23487				23487				23487
5 35273				35273				35273
6								
7								
8								
9								
10								
** 250458		10247		260705				260705

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8729
Totaux	8729

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice B) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables J
- de l'exercice.....2023..... (total col. 9 + total col. 10) K	269434
- de l'exercice précédent K	231855
Nom et qualité du signataire M AMICHAUD PRESIDENT	À MAROLLES EN BRIE, le 20122023 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année

2023

N° SIREN

823970009

Dénomination de l'entreprise

SAS KRISTY

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence 9404800056686420Z0202003

Voie 5 RUE PIERRE BEZANCON

Invariant 940480005668

Batiment/Entrée/Etage DV01\00

ROF CFE2

Code postal 94440

Ville MAROLLES-EN-BRIE

Top sous sol ☐

Top Parking ☐

Occupation Partiellement

Propriétaire :

Siren

830417564

Nom

6540 IMMO KRISTY

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

28800

Date de fin d'occupation

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence

Voie

Invariant

Batiment/Entrée/Etage DV01\00

ROF

Code postal

Ville

Top sous sol ☐

Top Parking ☐

Occupation

Propriétaire :

Siren

Nom

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

Montant loyer annuel

Date de fin d'occupation

KRISTY
Société par actions simplifiée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezancon
94440 MAROLLES EN BRIE
823970009 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 450 337,38 €, de la manière suivante :

- un résultat de 450 337,38 €
- augmenté d'une somme de 199 662,62 €
Prélevée sur le compte « Autres réserves »
- soit une somme au titre de distribution de dividendes de 650 000,00 €

Le dividende par titre s'élèvera à un montant arrondi de 1,02 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 15 avril 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

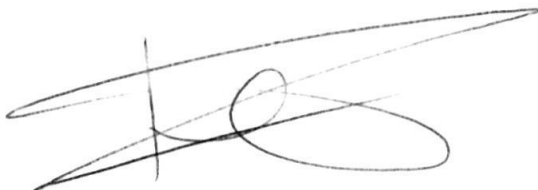
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2022	250 000 €
30/09/2021	280 000 €
30/09/2020	280 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Thierry AMICHAUD



KRISTY
Société par actions simplifiée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE
823970009 RCS CRETEIL

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JANVIER 2024

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 22 828 €.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 450 337,38 €, de la manière suivante :

- un résultat de	450 337,38 €
- augmenté d'une somme de	199 662,62 €
Prélevée sur le compte « Autres réserves »	
- soit une somme au titre de distribution de dividendes de	650 000,00 €

Le dividende par titre s'élèvera à un montant arrondi de 1,02 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 15 avril 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2022	250 000 €
30/09/2021	280 000 €
30/09/2020	280 000 €

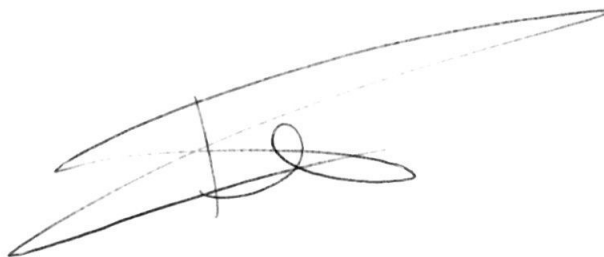
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Le Président





KRISTY

Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Assemblée Générale du 15 janvier 2024

SAS KRISTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
6 rue Arthur Honegger
94440 SANTENY
RCS Créteil 823 970 009

GODARD-BIZOUARD-WATTIEZ

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
SIRET 824 792 220 00016
824 792 220 RCS Meaux

*Certifié conforme
à l'original
Thierry BIZOUARD
Président*

SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS KRISTY

Assemblée Générale du
15 janvier 2024

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

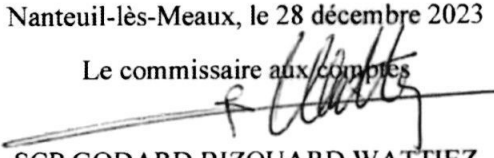
SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nanteuil-lès-Meaux, le 28 décembre 2023

Le commissaire aux comptes


SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ

Romain WATTIEZ



Bilan actif 30/09/2023

Actif			Au 30/09/2023			Au 30/09/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 118	1 016	101	200
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	414	143	270	293
	Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 532	1 160	372	493
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	37 908	24 834	13 073	11 927
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL	37 908	24 834	13 073	11 927
		Immobilisations financières ²	Participations évaluées par équivalence			
	Autres participations		949 810		949 810	929 810
	Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	20 862			20 862	144 222	
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 200			7 200	7 200	
TOTAL	977 872			977 872	1 081 232	
Total de l'actif immobilisé			1 017 313	25 994	991 318	1 093 653
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ³	Clients et comptes rattachés	189 891		189 891	145 598
		Autres créances	905 807		905 807	512 488
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		1 095 699		1 095 699	658 087	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie	838 317		838 317	1 096 210	
Disponibilités		838 317		838 317	1 096 210	
TOTAL		838 317		838 317	1 096 210	
Charges constatées d'avance			910		910	7 830
Total de l'actif circulant			1 934 927		1 934 927	1 762 128
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			2 952 240	25 994	2 926 245	2 855 781
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Certifié Sincère et régulier						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	SAIRE AUX COMPTES



Bilan passif 30/09/2023

Passif		Au 30/09/2023	Au 30/09/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 639 350)	639 350	639 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	63 935	63 935
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 224 222	478 784
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	450 337	995 437
	Situation nette avant répartition	2 377 845	2 177 507
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		2 377 845	2 177 507
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	107 245	248 067
	Emprunts et dettes financières divers (3)	352 042	331 560
	Total	459 288	579 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 862	18 286
	Dettes fiscales et sociales	73 850	74 959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		83 712	93 246
Produits constatés d'avance		5 400	5 400
Total des dettes et des produits constatés d'avance		548 400	678 273
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 926 245	2 855 781
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 680	112 297
	à moins d'un an	543 720	565 976
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Certifié Sincère et régulier

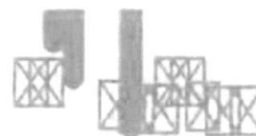
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2023

		France	Exportation	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	591 704		591 704	486 948
	Chiffre d'affaires net	591 704		591 704	486 948
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			1 522	4 438
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 433	10
	Autres produits				
	Total			595 660	491 397
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			133 076	143 064
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 819	5 720
	Salaires et traitements			297 107	221 033
	Charges sociales			118 837	90 215
				7 643	4 770
	Dotations - sur immobilisations amortissements				
	d'exploitation - sur actif circulant provisions				
	- pour risques et charges				
	Autres charges			173	8
	Total			563 658	464 813
	Résultat d'exploitation A			32 002	26 583
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			458 072	1 005 140
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			2 639	6 281
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			460 712	1 011 421
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			21 042	22 204
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			21 042	22 204
	Résultat financier D			439 670	989 216
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			471 672	1 015 800

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2023

		Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		21
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	995	145
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	995	145
Résultat exceptionnel		F	-123
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		20 340	20 239
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		450 337	995 437
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	460 712	998 980
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	20 074	12 441

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	8 172	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	542	618	-	-	-	1 160
Corporelles	17 809	7 025	-	-	-	24 835
Financières	-		-		-	-
TOTAL	18 351	7 644	-	-	-	25 995

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutis
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	20 000	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	123 360
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.4.1 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.4.1.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Capitaux propres 2022	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MONAMY	10.000 €	100%	32.580 €		628.787 €	1.193 €
	207.176 €	40.000 €		32.580 €	54.945 €	
Observation :						
SAS GAMAT	15.000 €	99,8%	508.980 €		3.198.947 €	168.808 €
	518.164 €	229.540 €		508.980 €	217.124 €	
Observation :						
SASU WF-IDF	10.000 €	100%	378.000 €		2.079.966 €	20.862 €
	276.009 €	150.000€		378.000 €	157.083 €	-347.171 € (dette en C/C)
Observation :						
SAS WF-ISSY	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	67.306 €
				10.000 €	0 €	
Observation :						
SAS 3C SENART	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	96.122 €
				10.000 €	0 €	
Observation :						
SAS BDO SENART	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	289.388 €
				10.000 €	0 €	
Observation :						

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions
SCI IMMO KRISTY	1000 €	10%	100 € 100 €	31.360 € 1.914 €	108.852 €
	Observation :				
SCI LES BOSSONS	1000 €	15%	150 € 150 €	0 € 0 €	165.675 €
	Observation :				

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	174 191
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	403
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	174 594

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Annexe page 6

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	7 200	-	7 200
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	189 892	189 892	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 061	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	897 344	897 344	-
	Débiteur divers	6 403	6 403	-
Charges constatées d'avance		911	911	-
TOTAL		1 103 810	1 096 810	7 200

Certifié Sincère et régulier
Annexe page 7
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	639 350	-	-	639 350
Primes, réserves et écarts	542 720	745 438	-	1 288 158
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	995 438	-	544 477	450 960
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 177 508	745 438	544 477	2 378 468

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 639.350 actions de 1 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe page 8

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	348	348	-	-
- A + d'1 à l'origine	106 898	106 898	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	4 872	192	-	4 680
Fournisseur et comptes rattachés	9 862	9 862	-	-
Personnel et comptes rattachés	10 818	10 818	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	23 466	23 466	-	-
Impôts sur les bénéfices	737	737	-	-
TVA	31 762	31 762	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6 445	6 445	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	347 171	347 171	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	5 400	5 400	-	-
TOTAL	547 778	543 098	-	4 680

Certifié Sincère et régulier
Annexe page 9
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	10 818
Charges sociales provisionnées	3 751
Charges fiscales provisionnées	325
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	192
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	348
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	7 608
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	760
Autres charges fiscales	3 849
Divers	-
TOTAL	27 850

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	591 705	-	591 705
- Services			
Chiffre d'affaires net	591 705	-	591 705

Certifié Sincère et régulier

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES